

Sandrine Rousseau et Bertrand Zuindeau

Théorie de la régulation et développement durable

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Sandrine Rousseau et Bertrand Zuindeau, « Théorie de la régulation et développement durable », *Revue de la régulation* [En ligne], n°1 | Juin 2007, mis en ligne le 11 juillet 2007. URL : <http://regulation.revues.org/index1298.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Association Recherche & Régulation

<http://regulation.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://regulation.revues.org/index1298.html>

Ce document PDF a été généré par la revue.

© Tous droits réservés

Théorie de la régulation et développement durable

Sandrine Rousseau et Bertrand Zuindeau¹

Résumé

L'article a pour objet de montrer l'intérêt d'un rapprochement entre la Théorie de la Régulation et le référentiel, analytique et normatif, du développement durable. Si ce rapprochement ne se conçoit pas sans précautions, les deux constructions ne se situant pas sur le même plan épistémologique, chacune aide cependant à éclairer les zones d'ombre laissées par l'autre. La mise en rapport est notamment féconde pour les entrées suivantes : conceptualisation du système économique, rapport aux institutions, prise en compte de l'environnement, rapport au temps, analyse des ruptures, et cadre spatial. À titre de première illustration, la suite de l'article mobilise les catégories régulationnistes pour questionner les dynamiques fordiste et post-fordiste(s) au crible de la durabilité. La mise en évidence d'antagonismes forts entre ces modes de développement particuliers et les enjeux de durabilité invite à se demander si, plus fondamentalement, certaines caractéristiques essentielles du capitalisme ne seraient pas en cause.

Mots clé

développement durable, théorie de la régulation, fordisme, post-fordisme, capitalisme.

Abstract

Régulation *Theory and Sustainable Development.*

The article aims to show the importance of a rapprochement between *Régulation* theory and the analytical and prescriptive approaches of sustainable development. This rapprochement should not be considered lightly, as the two constructions are not on the same epistemological level, yet each helps to clarify the grey areas left by the other. The relationship is particularly productive in the following areas: conceptualisation of the economic system, relationship to institutions, recognition of environmental factors, time relationships, crises analysis and spatial framework. The article illustrates this rapprochement by using the regulationist categories to examine Fordist and post-Fordist dynamics from the sustainability viewpoint. The emergence of strong antagonisms between these particular modes of development and sustainability issues leads one to ask, more fundamentally, whether certain essential features of capitalism are not being questioned.

Key words

sustainable development, *Régulation* theory, Fordism, post-Fordism, capitalism.

JEL classification : B5 – Q01

Pour citer cet article

Sandrine Rousseau et Bertrand Zuindeau, « Théorie de la régulation et développement durable », *Revue de la régulation*, n°1, Varia, [En ligne], mis en ligne le 15 juin 2007. URL : <http://regulation.revues.org/>

¹ CLERSE, Sandrine.Rousseau@univ-lille1.fr et IFRESI-CNRS, Bertrand.Zuindeau@univ-lille1.fr
Les auteurs remercient les rapporteurs et le comité de rédaction de *La revue de la régulation* pour leurs remarques qui ont permis de compléter ou de préciser plusieurs passages du texte.

Théorie de la régulation et développement durable.

Sandrine Rousseau et Bertrand Zuindeau

On relie généralement l'apparition de la notion de développement durable – DD – (ou soutenable²) à la parution, en 1987, du rapport élaboré par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Our common future*, plus connu sous le nom de sa présidente, Gro Harlem Brundtland (CMED, 1987). Il est clair, cependant, que la notion dispose d'antécédents intellectuels, parfois anciens, s'inscrivant dans la pensée écologique et dans l'économie politique (Vivien, Zuindeau, 2001). La définition la plus célèbre du DD résulte également du rapport Brundtland. Elle voit ce mode de développement comme « répond[ant] aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (CMED, 1987, p. 51). Cependant, sans que cela soit contradictoire avec la définition qui précède, le DD est très souvent appréhendé comme l'articulation des trois composantes suivantes : équité sociale, efficacité économique et préservation de l'environnement, voire une quatrième, la gouvernance. La problématique du DD a suscité une importante littérature, provenant de milieux d'acteurs divers et marquée de différences parfois très contrastées, notamment avec, d'un côté, des approches plutôt « modérées » (ayant pour source les entreprises et leurs représentants ou certaines institutions internationales telles que la Banque mondiale ou l'OCDE) et de l'autre, des approches davantage « radicales » (généralement issues de certaines ONG), considérant le DD comme un mode de développement alternatif au mode de développement économique actuel.

Sur un plan heuristique, divers corpus théoriques tels que l'institutionnalisme (e. g. Opschoor, van der Straaten, 1993) ou le courant néo-classique (e. g. Pezzey, Toman, 2002) ont cherché à intégrer, avec plus ou moins de réussite, cette référence nouvelle. Des approches plus originales telles que l'économie écologique se sont, par ailleurs, constituées pour tenter d'apporter d'autres lectures (e. g. Costanza, 1991 ; Krishnan *et al.*, 1995). Face à ce foisonnement théorique, il est possible d'opérer une partition entre les approches dites de la « durabilité faible » (issues en particulier du courant néoclassique) et celles relevant de la « durabilité forte » (économie écologique, approche institutionnaliste, notamment). Les premières retiennent généralement l'hypothèse d'une possible substituabilité entre les différents facteurs de production (capital naturel, capital physique, travail), voire entre les différents types de biens (l'environnement étant alors envisagé comme un bien économique parmi d'autres). À l'inverse, les tenants de la durabilité forte, se montrent critiques d'une telle hypothèse et appréhendent l'environnement comme une variable tout à fait spécifique. De tels fondements théoriques différents, il résulte des analyses et des préconisations politiques elles-mêmes très différenciées.

Le présent article ne cherche pas à se positionner vis-à-vis de ces différentes contributions, qu'elles soient empiriques ou théoriques, mais aimerait apprécier la pertinence d'un autre courant théorique qui, jusqu'à présent, n'a pas paru s'intéresser au DD : la Théorie de la Régulation (TR). Le rapprochement entre DD et TR n'est

² De l'anglais « sustainable ».

pas artificiel. Il nous semble que l'un et l'autre sont à même de dépasser leurs « zones d'ombre » respectives (section 1). Surtout, la TR est susceptible d'offrir une caractérisation du capitalisme et de ses différents modes de développement à même d'éprouver la compatibilité entre la logique de ce système économique et social particulier et la logique inhérente au DD (section 2).

1. Développement durable et théorie de la régulation : des apports mutuels

Certes, DD et TR ne se comparent pas sans précaution, étant entendu qu'ils ne se situent pas sur le même plan épistémologique. La TR est une *théorie* cherchant à expliquer les dynamiques d'accumulation, leurs caractéristiques, leur entrée en crise, leur enchaînement. Le DD, à l'évidence, n'est pas une théorie. Il constitue, en premier lieu, un *référentiel analytique* mettant l'accent sur un triple registre d'interdépendances : de domaines (économique, social, écologique, institutionnel), de temps, et d'espaces. Mais le DD est aussi un *référentiel normatif* d'action publique et privée, avec pour dessein le plus fondamental, une conjonction entre équité intergénérationnelle et équité intragénérationnelle. En cela, il s'apparente à un « projet » (Boltanski, Chiapello, 1999), avec à l'origine une charge critique et alternative importante, mais un projet de plus en plus approprié par les entreprises et les décideurs politiques et faisant alors office de principe général de développement (Rumpala, 2003).

La différence de positionnements épistémologiques n'empêche nullement le rapprochement. Au contraire, la TR est susceptible d'apporter ses schèmes explicatifs pour ordonner les éléments de problématique offerts par le DD et d'appuyer des projets orientés vers la durabilité.

Cette première remarque étant faite, il apparaît que les deux ensembles en présence se situent diversement à l'aune d'un même registre de critères. Les différences sont sensibles. Ce que l'un des ensembles met en exergue est, pour une large part, laissé dans l'ombre par l'autre. Dès lors, les deux registres semblent utilement complémentaires et leur conjonction permet de couvrir un champ bien plus large que ne le fait leur seul regard exclusif. Le tableau suivant résume la situation différenciée du DD et de la TR face à plusieurs critères, estimés pertinents pour l'exercice de comparaison. La suite de la section en détaillera le contenu.

Tableau 1 : DD et TR : manques respectifs et complémentarités

	Problématique du DD	Théorie de la régulation
Conceptualisation du système économique	Globale et mettant l'accent sur la dimension productiviste	Détaillée : régimes d'accumulation et modes de régulation variables
Rapport aux institutions	Vague ou ad hoc	Précis : 5 formes institutionnelles
Prise en compte de l'environnement	Essentielle dans l'approche	Non explicitée
Rapport au temps	Long terme a-historique	Dimension historique
Analyse des ruptures	Irréversibilités, incertitude, etc.	Grandes et petites crises
Cadre spatial privilégié	Global	Principalement national

1.1 Conceptualisation du système économique et rapport aux institutions

Dès l'origine, les travaux régulationnistes ont insisté sur la pertinence heuristique d'une périodisation du capitalisme (e. g. Boyer, 1979). Si des constantes régissent la logique de fond du capitalisme (la prééminence de la valeur d'échange, la tendance à l'accumulation, la survenance de crises internes au système..., toutefois les formes prises par ces tendances générales varient sensiblement dans le temps et dans l'espace. En particulier, différents *modes de développement*, conçus dans la grammaire régulationniste comme des combinaisons particulières entre régimes d'accumulation

et modes de régulation, s'articulent au fil du temps. Les premières formes capitalistes sont ainsi dominées par l'accumulation extensive, au sens où le « développement du capitalisme (...) conquiert de nouvelles branches et de nouveaux marchés, étend ses relations de production à de nouvelles sphères de l'activité économique, sans pour autant modifier de manière importante les conditions de production et l'efficacité du travail ou du capital » (Julliard, 1995, p. 227). Puis, s'agissant de la France par exemple, dans la seconde moitié du XIX^e siècle et surtout ensuite, pendant la période d'entre-deux-guerres, l'accumulation devient intensive, c'est-à-dire que « les conditions de production sont systématiquement transformées de manière à accroître la productivité apparente du travail. Les nouveaux investissements prennent surtout la forme d'une augmentation du stock de capital par travailleur » (p. 227). Avec les Trente Glorieuses, le régime d'accumulation intensive se centre sur la consommation de masse et se caractérise par une coévolution étroite et économiquement favorable entre norme de production et norme de consommation. Une telle périodisation pourrait bien sûr être précisée à la fois dans son contenu et dans ses périodes-limites, notamment pour ce qui concerne la période actuelle qui serait régie par le (ou plutôt les) post-fordisme(s).

Face à cette approche clairement historique, la conceptualisation du système économique généralement offerte par les travaux sur le DD est « globale », en ce sens qu'elle ne détaille pas la réalité du système capitaliste suivant les divers modes de développement. Si une critique forte du productivisme parcourt cette littérature³, pour autant, cette orientation économique n'est pas rapprochée des phases particulières d'accumulation, qui aideraient à en expliquer l'avènement et la persistance.

De même, les apports sur le DD ne s'accompagnent pas, le plus souvent, d'une théorisation spécifique du cadre institutionnel. L'invocation des institutions demeure vague, ou suivant les études, tout à fait *ad hoc*. Par ses concepts traditionnels que sont le régime d'accumulation, le mode de régulation, et les cinq formes institutionnelles (le régime monétaire, le rapport salarial, les formes de la concurrence, les modalités d'adhésion au régime international, et les formes de l'État), la TR pourrait aider à caractériser le système économique dans son évolution et en apprécier la portée vis-à-vis des conditions de durabilité, d'une manière plus précise que ne le font actuellement les travaux sur le DD.

1.2. Le rapport à l'environnement

Il est vrai, pour y parvenir, il conviendrait que la TR se penche davantage sur le rôle de l'environnement naturel dans la dynamique économique. Au milieu des années 90, Alain Lipietz (1995) faisait le constat que la TR avait durablement ignoré la question écologique. Aux dires de l'auteur, cette apparente indifférence était d'autant plus surprenante que les auteurs régulationnistes sont fréquemment engagés comme militants de la cause écologiste. Pour expliquer ce paradoxe, Lipietz invoquait deux raisons. D'une part, ces auteurs sont justement des « écologistes politiques » et non des environnementalistes. Pour eux, dans une tradition althussérienne, l'environnement n'est qu'une production artificielle dans laquelle se matérialisent les rapports sociaux. De là, résulte un intérêt plus marqué pour l'urbain et le cadre bâti que pour l'environnement naturel, au sens strict. D'autre part, l'approche régulationniste est traditionnellement axée sur le fordisme et sa remise en cause et, de ce point de vue, « il est difficile de prétendre que le fordisme soit entré en crise

³ Cette critique du productivisme n'empêche pas *a priori* de s'articuler avec une exhortation à un développement supposé durable, mais dans certains écrits, de plus en plus nombreux, la critique va jusqu'à prôner la décroissance. Dans ce cas, les auteurs s'appuient sur des travaux déjà anciens, notamment de Georgescu-Roegen ou de penseurs radicaux tels que Gorz, Illich, ou Ellul (pour une synthèse, cf. Vivien, 2005, p. 97-105), mais sont à l'origine aussi de réflexions tout à fait novatrices (e. g. Guibert, Latouche, 2006).

par le côté du rapport société-environnement » (Lipietz, 1995, p. 351).

Ces dernières années, cependant, plusieurs contributions d'inspiration régulationniste sont venues pallier quelque peu cette carence générale. Certaines sont à rattacher à l'analyse de la crise agricole (Laurent, 1992); d'autres concernent plus particulièrement l'évolution récente de l'entreprise face à l'environnement (Gendron, 2001). Se situant à un niveau plus général, plusieurs travaux sont partis de l'idée que les caractéristiques du rapport économique à l'environnement étaient influencées par l'état et l'évolution de la conjonction « régime d'accumulation / mode de régulation » (Gibbs, 1996; Zuindeau, 2001, 2007), et ont même, pour certains, discuté l'hypothèse que le rapport social à l'environnement pouvait constituer une « forme institutionnelle » (Becker, Raza, 2000; Rousseau, 2002, 2003).

Quel que soit l'intérêt de ces différents apports, il est clair, cependant, qu'ils sont trop peu nombreux et insuffisamment coordonnés pour former une véritable théorie régulationniste de l'environnement. De fait, l'intégration de l'environnement dans le corpus régulationniste demeure un exercice encore largement inachevé.

Les travaux sur le DD, qui insistent, pour leur part, sur la question environnementale, pourraient utilement contribuer à cette possible orientation nouvelle. En effet, s'il est une composante qui parcourt l'ensemble de la littérature sur le DD, qu'il s'agisse d'apports théoriques ou des documents d'origine institutionnelle, c'est bien la question environnementale. Côté économie standard, la théorie de la croissance soutenable se fonde sur la théorie des externalités environnementales, issue de Pigou (1920), et sur l'économie des ressources naturelles (Hotelling, 1931; Solow, 1974a, 1974b; Hartwick, 1977, 1978). Pour leur part, les partisans de la durabilité forte, en particulier les tenants de l'économie écologique, mettent la spécificité de la logique écologique au cœur de leur analyse et adoptent une position critique vis-à-vis de l'hypothèse de substituabilité des facteurs généralement avancée par le courant standard. Ils reconnaissent ainsi le concept de « capital naturel critique » (Ekins, 2003; Ekins *et al.*, 2003) selon lequel un certain nombre de phénomènes naturels sont proprement irremplaçables (régulations climatiques, protection par l'ozone stratosphérique, biodiversité, etc.) et leur dégradation, au-delà d'un certain niveau, est porteuse d'irréversibilités ruineuses pour la nature comme pour l'Homme. Finalement, dans l'ensemble de la littérature non théorique sur le DD, émanant des diverses organisations s'estimant concernées par cette problématique (institutions internationales, administrations d'État, collectivités territoriales, entreprises et leurs représentants, associations...), l'environnement naturel occupe une place centrale, voire exclusive. Dans ce registre particulier, les contributions portent alors sur les impacts environnementaux des activités économiques, sur les moyens possibles permettant de limiter ces impacts – en privilégiant en l'occurrence l'intervention préventive –, ainsi que sur la possible conciliation entre efficacité économique et préservation de l'environnement.

Sans doute de telles contributions manquent-elles à dégager une véritable « historicisation » du rapport entre activités économiques et environnement. Tout comme pour le DD en général, il n'est pas recherché une périodisation de ce rapport en lien avec les modes de développement prévalant. Pour le moins cependant, les travaux existants pourraient apporter un matériau de choix pour alimenter une telle problématique à laquelle s'attellerait la TR, munie quant à elle de son appareillage conceptuel.

1.3. Le rapport au temps et l'analyse des ruptures

Bien que TR et DD paraissent se rapprocher en privilégiant ensemble le long terme, ce qui précède permet de noter une différence majeure quant au rapport au temps. Alors que la problématique du DD promeut un temps sans réel ancrage historique, la TR constitue, pour sa part, un véritable « institutionnalisme historique » (Théret, 2000). Elle s'attache à un temps « historicisé » où les diverses formes sociales se

répondent les unes les autres selon des configurations particulières et que certains auteurs régulationnistes, notamment Bruno Amable (2000, 2005), ont analysé avec le concept de complémentarité institutionnelle, emprunté à Aoki (1994).

Autre différence : le regard de la TR est plutôt rétrospectif ; le DD est bien davantage tourné vers le futur. Pendant de longues années, le programme régulationniste a été essentiellement axé sur le fordisme, son émergence, sa dynamique, et sa remise en cause. Il faudra attendre le début des années 90 pour que s'engagent des réflexions sur le ou les postfordismes (e. g. Taddei, Coriat, 1993). Depuis, l'identification des formes nouvelles d'accumulation et de régulation a pris des voies diverses : par exemple, « capitalisme patrimonial » (Aglietta, 1998), régime où primerait de nouvelles formes de concurrence (Petit, 1998), ou encore régime d'accumulation immatérielle (Du Tertre, 1998). Les approches en termes de DD, pour leur part, s'intéressent certes au caractère « non durable » des tendances passées, mais leur inclination à la normativité les conduit surtout à dessiner les contours d'un avenir possible et souhaitable. L'approche néoclassique cherche à identifier les conditions d'un chemin de croissance où l'optimalité irait de pair avec la durabilité. Dans cette perspective, des variables telles que le taux de rendement de l'investissement, le taux d'actualisation, ou la formation d'une rente de rareté à faire fructifier dans l'intérêt des générations futures (Hartwick, 1977), exercent un rôle majeur. Les conceptions plus fortes de la durabilité insistent plutôt, quant à elles, sur la conservation des ressources naturelles et confèrent une place première au principe de précaution (Godard, 1997). Cependant, la prégnance des effets d'incertitude invite les auteurs à proposer de nouveaux schémas démocratiques de prise de décision (Callon *et al.*, 2001), que l'on a tendance à qualifier, non sans ambiguïté ni controverses, de nouvelles gouvernances (Froger, 2001). À nouveau, en précisant des cheminements articulant régimes d'accumulation et conditionnements institutionnels, la TR pourrait contribuer à affiner certains scénarios en termes de DD.

De leur côté, les contributions relevant du DD pourraient aider au renouvellement de l'analyse régulationniste des ruptures. On sait que la TR considère en général deux types de crises : les « petites » et les « grandes » (e. g. Lordon, 1995). Les petites crises révèlent des déséquilibres partiels et provisoires dans les régimes d'accumulation. Même si leurs effets économiques et sociaux peuvent ne pas être négligeables, elles sont dépassées dans le cadre et en s'appuyant sur le mode de régulation en vigueur. À l'inverse, les grandes crises (la crise des années 30, celle de la fin des années 70) marquent l'épuisement d'un mode d'accumulation et appellent la recherche d'un nouvel ensemble « régime d'accumulation/mode de régulation ». La problématique du DD, toutes obédiences confondues, mais plus particulièrement l'économie écologique, s'est attachée à préciser des notions telles que l'incertitude, l'irréversibilité, la capacité de charge, la résilience, et à envisager leurs implications sur les conditions écologiques et économiques, ainsi que sur les modes de décision (pour une synthèse sur ce type de questions, cf. Muradian, 2001). Plus fondamentalement, et à la différence de la TR, la problématique du DD pose clairement la question de la finitude du système économique face à des ressources naturelles limitées. L'ensemble de ces notions et les éléments d'analyse qui en résultent pourraient probablement enrichir les approches régulationnistes des crises, et ce, même si des apports issus de la TR, mais relativement isolés, ont déjà nourri des réflexions du même genre (Boyer *et al.*, 1991). Réciproquement, les caractérisations propres à la TR, notamment la mobilisation des formes institutionnelles, pourraient être fécondes pour des analyses en termes de DD.

1.4. Le cadre spatial privilégié

Finalement le cadre spatial privilégié dans les deux corps de travaux diffère également dans une certaine mesure, en tout cas dans leurs phases d'émergence

respectives. Axée sur le régime d'accumulation fordiste d'après-guerre, la TR a logiquement situé son analyse dans le cadre national – américain et français pour faire référence ici aux premiers textes (Aglietta, 1976 ; Boyer, 1979) – et ne s'est que plus tardivement intéressée aux autres échelons : niveau international à une première extrémité (Vidal, 1995), local et régional, de l'autre (Benko, Lipietz, 1995 ; Gilly, Pecqueur, 1995).

L'approche du DD s'est, elle, d'emblée située à l'échelon mondial (CMED, 1987), à la fois fidèle à la vision du courant de l'écologie globale et attentive à l'influence de problèmes transfrontières, notamment les pollutions dites globales (réchauffement climatique, diminution de l'ozone stratosphérique, etc.) (Faucheux, Noël, 1990). Cependant, en s'appuyant sur d'autres sources d'inspiration, en particulier l'écodéveloppement (Sachs, 1980), elle a suscité aussi de nombreuses contributions aux niveaux local et régional (Vivien, Zuindeau, 2001).

Depuis plusieurs années, la TR est confrontée à l'enjeu du renouvellement des formes variables de régulation dans un contexte de mondialisation (Boyer, 1999). À cet égard, il est indubitable que quantité de questions pointées par les travaux sur le DD (pollutions transfrontières, développement économique au Sud, inégalités internationales, entre autres) sont de nature à influencer sur cette redéfinition. Les éléments d'analyse offerts par les différentes approches du DD pourraient ainsi enrichir les réflexions régulationnistes en la matière.

2. Capitalisme et développement durable : une lecture régulationniste

La partie qui précède indique un certain nombre de raisons qui conduisent à rapprocher une approche analytique en termes régulationnistes et une problématique en termes de DD. Nous poursuivons ici en proposant une illustration particulière d'un tel exercice, mais une illustration de taille : compte tenu de l'analyse particulière qu'effectue la TR du capitalisme, nous nous demandons dans quelle mesure ce système économique et social particulier est de nature à être compatible avec la logique sous-jacente au DD. Nous progressons en deux temps. Étant donné l'importance conférée par la TR aux catégories fordiste et post-fordiste, nous envisageons la possible compatibilité entre ces formes particulières du capitalisme et le DD. Puis, gagnant en généralité, on interrogera les caractéristiques les plus fondamentales, propres au capitalisme, indépendamment des formes prises, tant du point de vue du régime d'accumulation que du point de vue du mode de régulation. L'enjeu est essentiel : si certaines formes du capitalisme, notamment s'inscrivant dans ce qu'il est convenu d'appeler le post-fordisme, paraissent s'inscrire dans une logique, sinon conforme, en tout cas non antagonique avec le DD, alors le rôle des pouvoirs publics, et plus généralement de l'ensemble des acteurs, serait d'appuyer ce type d'évolution en cours. Si, à l'inverse, c'est le cœur du système capitaliste qui entretient des contradictions avec la logique de durabilité, alors la recherche d'un développement plus durable imposerait de s'affranchir du capitalisme.

2.1. Fordisme, post-fordisme et développement durable

Si, à bien des égards, le régime d'accumulation fordiste consacre le règne de la marchandise (extension spatiale des formes marchandes, régression de l'autoproduction...), il est également porteur de caractéristiques institutionnelles, dénotant, au contraire, une certaine faiblesse des mécanismes marchands sur plusieurs plans. S'agissant du régime monétaire, en premier lieu, les accords de Bretton Woods couplés à un contrôle par l'État du secteur bancaire, permettent aux entreprises de se libérer davantage des marchés financiers et des actionnaires pour se financer (Aglietta, Rebérioux, 2004). De fait, les entreprises recourent peu aux marchés financiers, tandis que les actionnaires présents dans le capital sont de gros

actionnaires stables. Sur le marché des biens et services, le sous-équipement des ménages en biens semi-durables, associé à une concurrence faible de caractère essentiellement national, contribuent à alléger la contrainte marchande subie par les entreprises. Surtout, l'État prend en charge un certain nombre d'éléments connexes à la relation salariale : instauration du revenu indirect, création d'un large service public... Au sein des entreprises, le relâchement de la contrainte sur les marchés financiers, ainsi que la facilité à trouver des débouchés, rendent plus aisée l'institutionnalisation d'un rapport salarial fondé sur des relations de long terme, avec pour caractéristiques, la mise en place du contrat à durée indéterminée, des négociations de branches, et une extension du salaire à l'ancienneté (Postel *et al.*, 2006).

L'ensemble de ces facteurs a contribué à une montée des niveaux de revenus ainsi qu'à une réduction des inégalités économiques au sein de la société, jamais obtenue auparavant, ni depuis (Piketty, 1997 ; Petit, 1998). En ce sens, le fordisme, mieux que d'autres régimes d'accumulation, a favorisé, dans une certaine mesure, l'un des objectifs du DD : l'équité intragénérationnelle. Dans une certaine mesure, car des disparités se maintiennent, voire se renforcent (notamment les inégalités économiques entre le Nord et le Sud), tandis que les conditions de travail, dans les activités taylorisées, s'avèrent particulièrement pénibles.

Toujours est-il que si le doute est permis de voir dans le fordisme, un régime satisfaisant l'objectif d'équité sociale, il est clair, en revanche, qu'il ne saurait constituer une référence quant à la préservation de l'environnement, autre but du DD. Le régime d'accumulation fordiste et donc la croissance économique des années d'après-guerre se sont, en effet, très largement appuyés sur un accès aux ressources naturelles facilité et de coût relativement faible, ainsi que sur une certaine permissivité en termes de rejets industriels sur l'environnement.

On peut tenter d'expliquer cet impact négatif sur l'environnement par l'existence d'un véritable « compromis productiviste », réunissant les principaux acteurs (entreprises, syndicats de salariés, État) et jouant à l'encontre de l'environnement. La conception du progrès, dans le régime fordiste, est de nature matérielle et technique. À cet égard, le rôle du PIB, comme indicateur de croissance, mais aussi de bien-être, constitue l'une des manifestations les plus évidentes d'une telle idéologie (Viveret, 2000 ; Méda, 2000 ; Gadrey, Jany-Catrice, 2005). Ceci implique que les dégradations environnementales sont minimisées, voire ignorées, à l'aune de l'accumulation de richesses matérielles, mais aussi que la science et le progrès technique paraissent offrir, sinon immédiatement, en tout cas, à terme, des réponses suffisantes aux problèmes environnementaux. On est proche d'une conception de la nature comme foncièrement inaltérable et sujette, à de possibles substitutions avec le capital technique (Lascoumes, 1994), ce dont rend compte, d'ailleurs, le courant standard de la durabilité faible. En réalité, ainsi que l'a remarquablement théorisé Ulrich Beck dans *La société du risque* (1986), ce renforcement de la science et de la technique, alliés à une finalité dominante de production de masse, tendent à être créateurs de nouveaux risques (risque nucléaire, substances toxiques induites par l'industrie, etc.), au point que « [d]ans la modernité avancée, la production sociale de richesses est systématiquement corrélée à la production sociale de risques » (Beck, 1986, p. 35). Le processus de modernisation devient « réflexif », en ce sens qu'il est lui-même objet de réflexion et problème (p. 36). Cette tendance que suscite le fordisme n'en sera que plus forte dans la période d'après-fordisme qui débutera après la crise du milieu des années 70.

Sur le plan des politiques publiques, le fordisme tend à conférer un rôle particulier à l'État dans le compromis productiviste contre l'environnement. Certes, relayés par les collectivités locales, les pouvoirs publics participent progressivement à la gestion des externalités environnementales que sont les eaux usées et les déchets ménagers. Cependant, l'action de l'État demeure des plus modestes dans le domaine de

l'environnement. Il va faciliter l'accès des entreprises aux ressources environnementales – en amont du processus de production sous formes de matières premières et énergétiques et en aval sous forme de pollutions – du fait d'une limitation du cadre juridique de l'environnement⁴, jusqu'aux années 70 et la création du Ministère de l'environnement (Ost, 1995).

Enfin, si les ressources naturelles sont considérées comme abondantes, c'est aussi du fait de la faiblesse relative de leur prix : l'intensité énergétique des productions n'a jamais été aussi importante que durant le fordisme (Clerc *et al.*, 1985). Il faudra attendre les années 70 et le quadruplement du prix du pétrole pour connaître une première remise en cause de cette situation⁵.

Ainsi, l'articulation d'une production et d'une consommation de masse, d'un côté, la prégnance d'une idéologie productiviste, de l'autre, vont largement préparer la montée des problèmes environnementaux dont la manifestation sera plus particulièrement tangible à deux moments-clés : le début des années 70, d'une part, avec leur mise en lumière par le Club de Rome (Meadows *et al.*, 1972) ; le milieu des années 80, d'autre part, et la prise de conscience des pollutions globales.

En recherche de possibles illustrations du DD, que dire alors du post-fordisme ? Les caractéristiques qui sont les siennes assurent-elles un meilleur voisinage avec la logique propre du DD ? La définition du (ou plutôt des) post-fordisme(s) est spécialement délicate et sujette à controverses dans la littérature régulationniste (e. g. Leborgne, Lipietz, 1991). Autant le fordisme renvoie à une entité bien délimitée (avec une organisation du travail particulière, un mode de partage des gains de productivité et une articulation adaptée des formes institutionnelles) (Boyer, 1995), autant ce qui suit le fordisme est marqué par le contraste, voire l'antagonisme des formes.

En premier lieu, un certain nombre de traits paraissent dépasser des lacunes du fordisme et, quant à notre perspective de recherche, semblent aller dans le sens de la durabilité. Ainsi, un mouvement significatif de tertiarisation, l'orientation vers une « accumulation immatérielle » (Du Tertre, 1998), sont de nature à favoriser un relâchement des contraintes environnementales. Un même impact favorable sur l'environnement paraît devoir être apporté par l'essor de nouvelles technologies moins consommatrices de ressources naturelles et moins polluantes, qu'il s'agisse de leur production ou de leur utilisation. Dans une certaine mesure, le post-fordisme confère également une place significative aux éléments hors-coûts dans les formes de compétitivité. La qualité des produits et des process, l'image véhiculée par les biens, sont des facteurs propices à une meilleure intégration de l'environnement. Une conséquence est l'apparition et le renforcement depuis les années 90 de nouveaux outils de régulation environnementale, moins axés sur la contrainte étatique que reposant sur une incitation de marché : management environnemental, outils d'évaluation (audit d'environnement, analyse de cycle de vie du produit...), écolabels, normalisation (en particulier la norme ISO 14000). Ces éléments nouveaux, et d'autres (notation, reporting...) s'articulent au sein de ce qu'il est convenu d'appeler la « responsabilité sociale des entreprises⁶ », un mouvement qui touche de manière significative les (grandes) entreprises depuis plusieurs années, mais non dépourvu d'une dimension idéologique forte (Capron, Quairel-Lanoizelée, 2004 ; Vogel, 2005 ;

⁴ Rares sont les textes de loi en la matière : loi sur l'eau de 1964 qui envisage une lutte contre la pollution en s'appuyant sur un système de redevances, loi contre « la pollution atmosphérique et les odeurs » de 1961...

⁵ Et encore ; en termes réels, le renchérissement n'est pas aussi élevé qu'il n'y paraît : en 1979, avec une heure de SMIC on s'achetait 2 litres d'essence, tandis qu'en 2005, une heure de SMIC permet d'acheter 6 litres d'essence... (d'après les calculs de Jean-Marc Jancovici).

⁶ Qui généralement s'entend comme comprenant les aspects sociaux *stricto sensu*, les aspects environnementaux et les aspects dits sociétaux (éthiques, de lien avec le territoire, etc.) (Capron, Quairel-Lanoizelée, 2004, p. 11-12).

de la Broise, Lamarche, 2006). Enfin, l'externalisation des coûts environnementaux commence à induire d'importantes limites. Elle pèse de plus en plus sur les capitaux individuels, en particulier sur ceux des entreprises polluantes. L'augmentation des coûts liés à la réglementation environnementale, les primes d'assurance, les coûts accrus d'accès aux ressources naturelles, accentuent ce que James O'Connor appelle la « seconde contradiction du capitalisme » (e. g. O'Connor, 1998) : la recherche d'une limitation des coûts par les externalités environnementales influe négativement sur l'ensemble des capitaux individuels, y compris sur les pollueurs.

Il est vrai, et c'est là un autre aspect de l'après-fordisme – relativement contradictoire avec ceux qui viennent d'être vus –, les contraintes de compétitivité-coût s'exacerbent en lien avec le processus de mondialisation. Les marchés nationaux, relativement protégés sous l'ère fordiste, sont de plus en plus soumis à la concurrence, en particulier quand émergent des puissances économiques majeures telles que la Chine et l'Inde. La prise en compte de l'environnement peut alors apparaître comme l'un des moyens de pression sur les coûts, notamment lorsqu'elle donne lieu à des économies d'énergie et à une réduction des autres ressources naturelles. La littérature sur le « win-win » – gagnant sur le plan économique et gagnant sur le plan écologique –, fait florès depuis le milieu des années 90 (Porter, Van der Linde, 1995). Cependant, et là avec des incidences défavorables sur l'environnement, les entreprises peuvent aussi peser sur les pouvoirs publics, afin de limiter les contraintes réglementaires, perçues comme étant facteurs d'augmentation des coûts.

Somme toute, si l'on s'intéresse aux phénomènes observés dans le domaine de l'environnement, des améliorations sont à relever (baisse de l'intensité énergétique – DGEMP, 2003 –, recul de certaines pollutions comme le SO₂...), mais globalement les pressions s'accroissent. En premier lieu, la consommation mondiale d'énergie primaire a fortement augmenté. Entre 1973 et 2001, elle est ainsi passée de 6.000 millions de TEP à 10.000 millions de TEP (soit une croissance des 2/3). Certes, cette évolution est, en partie, liée à l'industrialisation de nouveaux pays. Mais même au sein des pays industrialisés, la baisse de l'intensité énergétique, n'empêche pas une hausse des consommations totales. Par exemple, en France, la consommation d'énergie finale a crû au taux annuel moyen de 1,1 % entre 1973 et 1999 (source : Observatoire de l'énergie). L'effet de croissance économique et la résistance de certains secteurs à la baisse de l'intensité énergétique (transport, tertiaire, logement) expliquent ce résultat. Un autre indicateur global, l'empreinte écologique (Wackernagel, Rees, 1996) qui cherche à exprimer l'impact des consommations sur l'environnement à partir des surfaces mobilisées, révèle une augmentation en France de 48 % en 40 ans (WWF, 2002). À noter aussi qu'une vaste littérature s'est développée, ces dernières années, sur ce que l'on appelle « les courbes de Kuznets environnementales », selon lesquelles la croissance économique induirait d'abord un impact environnemental négatif, puis la relation s'améliorerait dans un second temps. Les nombreux travaux empiriques menés pour vérifier cette hypothèse sur plusieurs indicateurs environnementaux (CO₂, SO₂, déchets, déforestation, etc.) ne parviennent pas, en réalité, à des résultats probants (Stern *et al.*, 1996 ; Harbaugh *et al.*, 2002 ; Stern, 2004).

Par ailleurs, l'internationalisation des entreprises conduit aussi à délocaliser une partie des productions consommées dans les pays riches avec délocalisation effective de certaines activités préalablement implantées dans les pays riches ou essor de nouveaux produits à fort contenu énergétique (ou à fort contenu polluant) dans les pays en développement. La consommation d'énergie et d'environnement dans les pays développés n'est donc pas révélatrice de la pression réelle que fait peser leur mode de vie sur l'environnement, tous territoires confondus (Cole, 2004).

Quant au versant social du DD, un certain nombre de caractéristiques post-fordistes vont dans le sens d'une moindre équité sociale. S'agissant du rapport salarial, une

marchandisation du travail accrue et le recours plus fréquent à l'individualisation des rémunérations tendent à favoriser les inégalités. C'est d'ailleurs ce que l'on observe dans l'ensemble des pays de l'OCDE (Petit, 1998). Ce phénomène est accentué par un affaiblissement du rôle de l'État comme régulateur économique et garant de l'intérêt collectif. La contraction des revenus indirects et de la fourniture de services publics, ainsi que la volonté de « remise au travail » des chômeurs dans les principaux pays développés, se traduisent par la création d'emplois précaires, non reconnus socialement, voire se fondant exclusivement sur les inégalités pour exister (Devetter, Rousseau, 2005).

En définitive, et quoiqu'il entretienne des relations plus équivoques avec l'environnement du fait de sa nature plurielle, le post-fordisme ne semble pas plus apte que le fordisme à assurer une compatibilité avec la logique inhérente au DD. Ainsi, ces deux *formes* du capitalisme que sont le fordisme et le post-fordisme entretiendraient plutôt un rapport de contradiction avec la durabilité. La question se pose alors de savoir si un tel antagonisme ne proviendrait pas des caractéristiques générales du capitalisme lui-même et non de ses formes particulières.

2.2. Développement durable : renouveau ou remise en cause du capitalisme ?

Quels sont les traits fondamentaux du capitalisme – et donc indépendamment des formes spécifiques des régimes d'accumulation et des modes de régulation – susceptibles d'être mis en avant dans un rapprochement avec le DD, permettant alors de juger d'une compatibilité possible ou, au contraire, d'une incompatibilité entre ces deux référents ?

Pour caractériser le capitalisme, il est possible de se tourner vers des auteurs récents (e. g. Heilbroner, 1986), mais la référence à Marx, notamment le Marx du *Capital* (1867), est toujours la plus pertinente. En l'occurrence, nous ne sortons pas vraiment du cadre théorique que nous nous sommes donné, la TR, car celle-ci, pour une large part, se reconnaît dans la filiation marxiste (Nadel, 1995)⁷. Henri Nadel va jusqu'à dire que l'accumulation du capital, inhérente au capitalisme, « est une autre expression du rapport salarial », concept propre à la régulation (Nadel, 1995, p. 43). Justement, la première caractéristique du capitalisme, à même de fournir un rapprochement utile avec le développement durable est celle-là : le capitalisme est un mode de production dont le but est l'accumulation du capital. Alors que le système marchand « simple » maintient la prééminence du pôle valeur d'usage de la marchandise, le capitalisme confère la primauté au pôle valeur d'échange, qu'il entend élargir quantitativement. Ainsi que l'écrit Marx, « [l]a circulation simple – vendre pour acheter – ne sert que de moyen d'atteindre un but situé en dehors d'elle-même, c'est-à-dire l'appropriation de valeurs d'usage, de choses propres à satisfaire des besoins déterminés. La circulation de l'argent comme capital possède au contraire son but en elle-même : car ce n'est que par ce mouvement toujours renouvelé que la valeur continue à se faire valoir. Le mouvement du capital n'a donc pas de limites » (Marx, 1867, p. 119). Au-delà de ses interprétations plurielles, le DD constitue, quant à lui, une approche normative axée sur les besoins humains. La définition du rapport Brundtland, rappelée en introduction, l'atteste clairement, retenant alors une double dimension quant à la satisfaction des besoins en question : intragénérationnelle et intergénérationnelle.

Or, la recherche d'accroissement du capital ne coïncide pas nécessairement avec la couverture des besoins humains. Certes, il se peut que les deux objectifs se rencontrent. Dans une certaine mesure, la croissance fordiste d'après-guerre manifeste une telle conjonction. L'accumulation du capital s'est effectuée

⁷ Même si, par bon nombre de ses contributions, elle opère une lecture critique de l'« orthodoxie » marxiste (e. g. Boyer, 2004, notamment p. 33 *sqq.*)

corollairement à une augmentation des revenus salariaux assurant, à son tour, la couverture des besoins de consommation de la population. Certes, des inégalités se sont maintenues (cf. infra); de même il est possible de se demander si la consommation réalisée correspondait aux « bons besoins » – discussion éminemment éthique dans laquelle il est difficile d’entrer ici. Toujours est-il que dans d’autres contextes, de manière évidente, les deux objectifs, couverture des besoins et valorisation des capitaux, s’ignorent complètement. Tel sera le cas si la structuration des besoins sociaux fait défaut ou, en supposant que cette structuration existe, si la solvabilisation des besoins est insuffisante. Dans le premier cas, certaines préoccupations ne sont pas assez présentes, ou ne sont pas relayées convenablement par les pouvoirs publics. Elles ne se formalisent pas en besoins qui pourraient ensuite se traduire par une véritable demande sociale. Par exemple, un problème aussi complexe que le risque de changement climatique n’induit pas directement de demandes de prise en charge publique. Il faut des épisodes répétés de tempêtes, d’inondations, de canicules aux effets meurtriers, une information adéquate, une pression d’associations, pour que se structurent progressivement des attentes sociales dans le domaine concerné. Par ailleurs, quand bien même cette structuration s’opérerait, elle ne donnera pas lieu à une demande, au sens économique du terme, si les conditions de solvabilisation de la demande ne sont pas assurées. Or, plusieurs motifs sont de nature à empêcher de telles conditions de se former : atonie du processus de croissance, limitation des prélèvements obligatoires dans un souci de compétitivité ou dans une perspective de valorisation des dépenses privées, arbitrages entre différentes politiques publiques... Autre exemple : dans certains pays du Sud, les récents acquis en termes de croissance économique n’assurent nullement la couverture des besoins collectifs dès lors que se maintiennent d’importantes inégalités de revenus et que la croissance a pour corollaire principal la consommation de biens privés par une fraction privilégiée de la population.

Autre aspect en cause : la primauté du pôle valeur d’échange couplée avec le principe de propriété privée peut favoriser l’épuisement des ressources naturelles, en tout cas, pour le moins, limiter l’efficacité de la privatisation dans la lutte contre la « tragédie des communs » (Hardin, 1968). En effet, si l’objectif du propriétaire est la maximisation d’un gain financier actualisé, l’atteinte de ce dernier peut tout à fait s’obtenir au travers d’un épuisement de la ressource détenue et le placement financier des recettes perçues en contrepartie de l’exploitation.

Une deuxième caractéristique du capitalisme, se déduisant d’ailleurs de la première énoncée, accentue la possible contradiction avec la logique du DD. C’est ce que Karl Polanyi a théorisé sous l’expression de « marchandise fictive » (Polanyi, 1944). Toute marchandise, en général, est produite dans le cadre du système de production marchand. Si elle participe utilement à l’accumulation du capital, la pérennité de sa production est assurée. Les ressources naturelles, par leur utilisation dans le cadre de la production de marchandises, participent également à l’accumulation de capital. Cependant, leur création initiale et leur reproduction échappent, pour une large part, au cadre de production marchand. Celles-ci répondent principalement à une autre logique, d’ordre écologique. Au même titre que la monnaie et le travail dans l’analyse polanyienne, la nature⁸ constitue ainsi une « marchandise fictive ». Le système marchand n’étant pas à même d’assurer la pérennité de la ressource naturelle, il s’ensuit que le processus d’accumulation de valeurs risque d’aller de pair avec un processus de désaccumulation du capital naturel (Benton, 1989).

Troisième caractéristique à considérer : dans le capitalisme, les intentions de

⁸ Chez Polanyi, à proprement parler, c’est la terre qui constitue une marchandise fictive. On peut, cependant, sans difficulté particulière, élargir cette caractérisation à la nature dans son ensemble. L’eau, les ressources issues de la biodiversité (faune et flore), les ressources énergétiques et les matières premières, ont un rôle de marchandises alors que leurs conditions de reproduction échappent, en tout cas pour une large part, aux mécanismes marchands.

valorisation du capital sont inhérentes aux capitaux individuels et non au capital dans son ensemble. La valorisation des capitaux individuels tend alors à la recherche d'une réduction, par tous les moyens, des coûts individuels. Il est possible que cette réduction passe par une baisse de l'intensité énergétique et par une contraction de la consommation de matières premières, avec alors, on l'a vu précédemment, des comportements win-win de la part des entreprises. Mais la réduction des coûts peut aussi s'opérer au détriment de la collectivité et des autres capitaux individuels. L'un des canaux privilégiés de cet abaissement est, ainsi, la formation d'externalités. En particulier, la valorisation des capitaux individuels risque de s'effectuer au préjudice du futur, selon une véritable « externalisation temporelle »⁹ : des nuisances présentes induisent des coûts futurs, supportés par d'autres et dont le responsable présent, rivé sur la profitabilité de son activité, n'a cure. Un antagonisme s'instaure entre le temps de la gestion capitaliste et le temps des régulations écologiques. « [D]ans les rythmes naturels se déroulant et s'harmonisant sur des millénaires (parfois des millions d'années) la gestion économique introduit la rupture des maximisations de courte période dont les effets ne se feront sentir que sur les générations à venir : l'actualisation 'gomme' un futur lointain où ce qui est en cause, concerne moins les valeurs monétaires que la reproduction d'une réalité physique dont dépend l'existence de la sphère économique et des sociétés humaines » (Passet, 1979, p. XII). C'est là aussi un antagonisme entre la logique du DD et celle de l'accumulation capitaliste.

Il ne s'agissait pas ici de renouveler la critique du capitalisme, mais de montrer que plusieurs des caractéristiques fondamentales de ce système économique paraissent se situer en contradiction avec le DD. Apparemment si le DD est appelé à s'étendre et à se renforcer, ce serait alors *contre* le capitalisme. L'antagonisme est-il rédhibitoire ? Il est possible que des traits spécifiques à des modes de régulation et/ou des régimes d'accumulation amoindrissent la force de la contradiction. Ainsi, un régime de croissance fondé sur la consommation de masse peut-il réduire les inégalités économiques ; de même un essor de la compétitivité hors-coûts conduit-il fréquemment à une meilleure prise en compte de l'environnement par les entreprises. Cependant, il serait naïf de penser que les forces sociales et leurs représentants soient capables de promouvoir les seules formes du capitalisme propices au DD et étouffer les autres ; en supposant d'ailleurs au préalable qu'une volonté commune puisse émerger des conflits d'intérêts et des rapports de force. L'un des apports de la TR est d'avoir mis en évidence les correspondances logiques et historiques entre régimes d'accumulation et modes de régulation ainsi que les complémentarités existant entre les cinq formes institutionnelles (Amable, 2005). Telle caractéristique particulière, éventuellement favorable au DD, résulte d'une configuration socioéconomique et s'y insère, et les possibilités d'en favoriser l'essor hors de cette configuration, ou de l'articuler avec d'autres caractéristiques positives dans des constructions *ad hoc*, s'avèrent limitées.

Comment va évoluer le capitalisme ? Voilà une interrogation qui intéresse au plus haut point le programme régulationniste, étant entendu que, d'emblée, la TR écarte la vision téléologique uniforme que véhicule la vulgate marxiste (Boyer, 2004, p. 105). Le capitalisme est variable, et dans le temps et dans l'espace, et l'évolution procède avant tout de la dynamique des rapports sociaux. L'interrogation revêt par conséquent une complexité certaine et les réponses susceptibles d'être apportées ne peuvent qu'être plurielles. Vis-à-vis des réflexions à mener, ou plus exactement à poursuivre car un tel travail a déjà été entamé, le référentiel du DD peut apporter une lumière nouvelle, jusqu'à présent négligée par les auteurs régulationnistes, à de rares exceptions près (notamment Alain Lipietz). En s'intéressant à la dynamique des choix collectifs à long terme et en mettant l'accent sur les facteurs limitant une telle

⁹ Selon l'expression d'un des rapporteurs de l'article.

dynamique, en particulier les problèmes environnementaux, le DD constitue, désormais, un apport incontournable pour penser le futur du ou plutôt des capitalismes.

Nous pensons que la TR ne sortira pas indemne d'un tel apport et qu'elle aura à se renouveler de manière significative. En particulier, il est probable que la base environnementale se verra conférer une place autrement plus importante qu'elle ne l'est actuellement. Peut-être la nécessité d'une 6^e forme institutionnelle – le rapport socioéconomique à l'environnement – se fera-t-elle sentir, voire conviendra-t-il de considérer le substrat environnemental comme l'un des principaux fondements de l'accumulation (Becker, Raza, 2000 ; Rousseau, 2002), ce sur quoi insistait Maurice Godelier, il y a plus de vingt ans déjà (par exemple dans Godelier (1984), p. 173-174). En attendant, et en tant que possibles pistes de recherche, la TR pourrait aider à traiter les questions suivantes : étude des relations entre telle forme institutionnelle et le rapport à la durabilité, en particulier les formes de la concurrence, le rôle économique de l'État, l'insertion dans le cadre international ; analyse des comportements d'entreprises (et éventuellement d'autres « acteurs ») face aux exigences supposées du DD ; analyse de la dimension territoriale du DD ; analyse des effets de la recomposition sectorielle sur le DD ; etc.

Mais le capitalisme lui-même ne devrait pas sortir indemne d'une confrontation avec les exigences requises par la logique du DD. On a vu quels rapports de contradiction existaient entre eux. Il est possible que le « noyau dur » de la logique capitaliste continue de dominer. Il risque alors de provoquer ce que nous pourrions appeler un « syndrome du scorpion »¹⁰, avatar de ce thème de l'autodestruction qui suscite généralement la suspicion des auteurs régulationnistes, mais que les enjeux de durabilité font considérer avec un regard neuf. Cependant, on peut aussi conjecturer la recherche de nouveaux compromis sociaux favorables au DD (Gendron, 2001). Des coalitions nouvelles, de nouveaux rapports de force seraient à bâtir. Il est possible que des intérêts soient lésés. Il est probable aussi que, compte tenu de la nature des enjeux, ces compromis seraient à obtenir à l'échelon international pour disposer d'une efficacité suffisante. Eventuellement, il en résulterait ces « nouvelles régulations globales », que bon nombre, régulationnistes compris, appellent de leurs vœux. Toujours est-il qu'une mise en pratique significative du DD requiert d'amender plus ou moins profondément le capitalisme : peut-être pour lui permettre de se maintenir en vie, mais peut-être aussi jusqu'à un point où le système subsistant ne sera plus le capitalisme.

Bibliographie

- Aglietta M. (1976), *Régulation et crise du capitalisme*, Paris, Calmann-Lévy.
- Aglietta M. (1998), *Le capitalisme de demain*, Notes de la fondation Saint-Simon, Paris.
- Aglietta M., Rebérioux A. (2004), *Dérives du capitalisme financier*, Paris, Bibliothèque Albin Michel Economie.

¹⁰ Selon le récit allégorique : « La grenouille et le scorpion ».
« Désireux de traverser une rivière, un scorpion demanda à une grenouille :
'Prends-moi sur ton dos et fais-moi traverser.
– Que je te prenne sur mon dos, tu n'y penses pas. Pour que tu me piques !
– Ne sois pas stupide ! Si je te pique, tu vas couler et je vais me noyer avec toi'.
Le scorpion se montra si persuasif que la grenouille se rendit à l'évidence. Le scorpion ne pouvait se montrer aussi insensé. La grenouille le chargea sur son dos et commença la traversée. Parvenue au milieu de la rivière, elle ressentit une vive douleur et, avant de perdre connaissance, lui cria :
'Qu'as-tu fait ? Tu vas mourir avec moi.
– Je le sais, mais je n'y peux rien. C'est dans ma nature.'
Et les deux animaux disparurent dans les eaux. »

Amable B. (2000), « Institutional complementarity and diversity of social systems of innovation and production », *Review of International Political Economy*, vol. 7, p. 645-687.

Amable B. (2005), *Les cinq capitalismes*, Paris, Seuil.

Aoki M. (1994), « The contingent governance of teams: analysis of institutional complementarity », *International Economic Review*, vol. 35, p. 657-676.

Beck U. (1986), *La société du risque – Sur la voie d'une autre modernité*, traduction française de 2001, Paris, Aubier.

Becker J., Raza W. G. (2000), « Theory of regulation and political ecology : an inevitable separation ? », *Économies et Sociétés*, Série « Théorie de la régulation », n° 11, p. 55-70.

Benko G, Lipietz, A. (1995), « De la régulation des espaces aux espaces de la régulation », dans R. Boyer, Y. Saillard éd., *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, collection « Recherches », p. 293-303.

Benton T. (1993), « Marxisme et limites naturelles : critique et reconstruction écologiques », *Actuel Marx*, n° 12, p. 59-95.

Boltanski L., Chiapello E., (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, NRF essais.

Boyer R. (1979), « La crise actuelle : une mise en perspective historique – Quelques analyses du capitalisme français en longue période », *Critiques de l'économie politique*, nouvelle série, n° 7-8, p. 5-113.

Boyer R. (1995), « Du fordisme canonique à une variété de modes de développement », dans R. Boyer, Y. Saillard éd., *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, collection « Recherches », p. 369-377.

Boyer R. (1999), « Le politique à l'ère de la mondialisation et de la finance : le point sur quelques recherches régulationnistes », *L'Année de la Régulation*, vol. 3, p. 13-75.

Boyer R. (2004), *Théorie de la régulation 1. Les fondamentaux*, Paris, La Découverte, collection Repères.

Boyer R., Chavance B., Godard O. éd. (1991), *Les figures de l'irréversibilité en économie*, Paris, éditions de l'EHESS.

Broise (de la) P., Lamarche, T. éd. (2006), *Responsabilité sociale : vers une nouvelle communication des entreprises ?*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.

Callon M., Lascoumes P., Barthe Y. (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.

Capron M., Quairel-Lanoizelée F. (2004), *Mythes et réalités de l'entreprise responsable*, Paris, La Découverte, collection « Entreprises et sociétés », en collaboration avec Alternatives économiques,

Clerc D., Lipietz A., Sartre-Buisson J. (1985), *La crise*, Paris, Syros Alternatives, coll. Alternatives Économiques.

Cole M. A. (2004), « Trade, pollution haven hypothesis and the environmental Kuznets curve: Examining the linkages », *Ecological Economics*, vol. 48, n° 1, p. 71-81.

Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement – CMED – (1987), *Notre avenir à tous*, traduction française 1988, Montréal, éditions du Fleuve.

Costanza R. ed. (1991), *Ecological economics – The science and management of sustainability*, New-York, Columbia University Press.

Devetter F.-X., Rousseau S. (2005), « L'incitation à la création d'emplois de femmes

de ménage est-elle socialement juste ?», *Revue de Philosophie Économique*, n° 12, 2005/2, p. 73-96.

Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières (2003), Bilan énergétique de la France en 2003.

Du Tertre C. (1998), Émergence d'un régime d'accumulation immatérielle, Document de travail, Université de Lille 1 et IRIS Paris-Dauphine.

Ekins P. (2003), « Identifying critical natural capital: Conclusions about critical natural capital », *Ecological Economics*, vol. 44, n° 2-3, p. 277-292.

Ekins P., Folke C., De Groot R. (2003), « Identifying critical natural capital », *Ecological Economics*, vol. 44, n° 2-3, p. 159-163.

Faucheux S., Noël J.-F. (1990), *Les menaces globales sur l'environnement*, Paris, La Découverte, collection « Repères ».

Froger G. éd (2001), *Gouvernance – 1. Gouvernance et développement durable*, Bâle-Genève-Munich, Helbing et Lichtenhahn.

Gadrey J., Jany Catrice F. (2005), *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Paris, La Découverte, coll. Repères.

Gendron C. (2001), Éthique et développement économique : le discours des dirigeants sur l'environnement, thèse de doctorat, Université du Québec, Montréal, repris en 2006 dans *Le développement durable comme compromis – la modernisation écologique de l'économie à l'ère de la mondialisation*, Presses de l'Université du Québec, Québec.

Gibbs D. (1996), « Integrating sustainable development and economic restructuring: a role for regulation theory », *Geoforum*, vol. 27, n° 1, p. 1-10.

Gilly J.-P., Pecqueur B. (1995), « La dimension locale de la régulation », dans R. Boyer, Y. Saillard éd., *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, collection « Recherches », p. 304-312.

Godard O. (1997), *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris, éditions de la maison des sciences de l'homme.

Godelier M., (1984), *L'idéal et le matériel – Pensée, économie, sociétés*, Paris, Fayard.

Guibert B., Latouche S., (2006), *Antiproduktivisme, altermondialisme, décroissance*, Lyon, Parangon/Vs.

Harbaugh W. T., Levinson A., Wilson D. M. (2002), « Reexamining the empirical evidence for an environmental Kuznets curve », *The Review of Economics and Statistics*, vol. 84, n° 3, p. 541-551.

Hardin G. (1968), « The tragedy of the commons », *Science*, n° 162, p. 1243-1248.

Hartwick J. M. (1977), « Intergenerational equity and the investing of rents from exhaustible resources », *American Economic Review*, vol. 67, n° 5, p. 972-974.

Hartwick J. M. (1978), « Substitution among exhaustible resources and intergenerational equity », *Review of Economic Studies*, vol. 45, n° 2, p. 347-354.

Heilbroner R. L. (1986), *Le capitalisme : nature et logique*, Paris, Économica.

Hotelling H. (1931), « The economics of exhaustible resources », *Journal of Political Economy*, vol. 39, p. 137-175.

Juillard M. (1995), « Régimes d'accumulation », dans R. Boyer, Y. Saillard éd., *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, collection « Recherches », p. 225-233.

Krishnan R., Harris J. M., Goodwin N. R. (1995), *A survey of ecological economics*, Washington, Island Press.

Lascoumes P. (1994), *L'éco-pouvoir – Environnements et politiques*, Paris, La Découverte.

Laurent C. (1992), *L'agriculture et son territoire dans la crise*, Thèse de doctorat, Université de Paris 7.

Leborgne D, Lipietz A. (1991), « Idées fausses et questions ouvertes de l'après-fordisme », *Espaces et Sociétés*, n° 66/67, p. 39-68.

Lipietz A. (1995), « Écologie politique régulationniste ou économie de l'environnement ? », dans R. Boyer, Y. Saillard éd., *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, collection « Recherches », p. 350-356.

Lordon F. (1995), « Formaliser la dynamique et les crises régulationnistes », dans R. Boyer, Y. Saillard éd., *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, collection « Recherches », p. 264-270.

Marx K. (1867), *Le capital*, édition française de 1969, Paris, Garnier-Flammarion.

Meadows D. H., Meadows D. L., Randers J., Behrens III, W.W. (1972), *The limits to growth: a report for the Club of Rome's project on the predicament of mankind*, New York, Universe Books, traduction française, 1974, *Halte à la croissance ?*, Paris, Fayard.

Meda D. (2000), *Qu'est-ce que la richesse ?*, Paris, Flammarion, coll. Champs.

Muradian R. (2001), « Ecological thresholds: a survey », *Ecological Economics*, vol. 38, n 1, p. 7-24.

Nadel H. (1995), « La régulation et Marx », dans R. Boyer, Y. Saillard éd., *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, collection « Recherches », p. 40-48.

O'Connor J. (1998), *Natural causes: Essays in ecological Marxism*, New York, Guilford Publications.

Opschoor J. B., van der Straaten J. (1993), « Sustainable development: an institutional approach », *Ecological economics*, vol. 7, n° 5, p. 302-322.

Ost F. (1995), *La nature hors la loi – L'écologie à l'épreuve du droit*, Paris, La Découverte, Textes à l'appui, Série Écologie et société.

Passet R. (1979), *L'économie et le vivant*, 2^{ème} édition 1996, Paris, Economica.

Petit P. (1998), « Formes structurelles et régimes de croissance de l'après-fordisme », *L'Année de la régulation*, vol. 2, p. 169-196.

Pezzey J. C. V., Toman M. A. (2002), « Progress and problems in the economics of sustainability », in T. Tietenberg, H. Folmer ed., *The international yearbook of environmental and resource economics 2002/2003*, Cheltenham, UK, Northampton, MA, USA, Edward Elgar.

Piketty T. (1997), *L'économie des inégalités*, Paris, La Découverte, collection Repères.

Pigou A. C. (1920), *The economics of welfare*, 4^e édition 1932, London, MacMillan & Co Ltd.

Polanyi K. (1944), *La Grande Transformation – Aux origines politiques et économiques de notre temps*, traduction française de 1983, Paris, NRF Gallimard.

Porter M. E., Van der Linde C. (1995), « Toward a new conception of the environment-competitiveness relationship », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 9, n° 4, p. 97-118.

Postel N., Rousseau S., Sobel R. (2006), « La 'responsabilité sociale et

environnementale des entreprises' : une reconfiguration potentielle du rapport salarial fordiste ? », *Economie appliquée*, vol. 59, n° 4, p. 77-104.

Rousseau S. (2002), *Économie et environnement : une analyse régulationniste de la rente environnementale*, thèse de doctorat, Université de Lille 1.

Rousseau S. (2003), « Rente sur l'environnement et localisation », *Géographie, Économie et Société*, vol. 5, n°1, p. 77-91.

Rumpala Y. (2003), *Régulation publique et environnement – Questions écologiques, réponses économiques*, Paris, L'Harmattan, collection Logiques politiques.

Sachs I. (1980), *Stratégies de l'écodéveloppement*, Paris, éditions de l'Atelier.

Solow R. (1974a), « Intergenerational equity and exhaustible resources », *Review of Economics Studies*, Symposium, p. 29-46.

Solow R. (1974b), « The economics of resources or the resources of economics », *American Economic Review*, vol. 64, n° 2, p. 1-14.

Stern D. I., (2004), « The rise and fall of the environmental Kuznets curve », *World Development*, vol. 32, n° 8, p. 1419-1439.

Stern D. I., Common M. S., Barbier E. B., (1996), « Economic growth and environmental degradation: The environmental Kuznets curve and sustainable development », *World Development*, vol. 24, n° 7, p. 1151-1160.

Taddei D., Coriat B. (1993), *Made in France*, Paris, Le Livre de Poche.

Théret B. (2000), « Nouvelle économie institutionnelle, économie des conventions et théorie de la régulation : vers une synthèse institutionnaliste ? », *La lettre de la régulation*, n° 35, p. 1-4.

Vidal J.-F. (1995), « Les régimes internationaux », dans R. Boyer, Y. Saillard éd., *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, collection « Recherches », p. 171-179.

Viveret P. (2005), *Reconsidérer la richesse*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, Poche Essai.

Vivien F.-D. (2005), *Le développement soutenable*, Paris, La Découverte, collection « Repères ».

Vivien F.-D., Zuideau B. (2001), « Le développement durable et son espace : antécédents intellectuels et questions pour l'avenir », dans F. Héran, B. Zuideau, éd., *Développement durable et territoires*, n° thématique, n° 37, *Cahiers lillois d'économie et de sociologie*, Paris, L'Harmattan, p. 11-39.

Vogel D. (2005), *The market for virtue : the potential and limits of corporate social responsibility*, Washington, D. C., Brookings Institution Press,

Wackernagel M., Rees W (1995), *Our ecological footprint: Reducing human impact on the earth*, Gabriola Island BC, New Society Publishers, The New Catalyst Bioregional Series.

WWF (2002), *Rapport planète vivante*,
http://www.wwf.fr/empreinte_ecologique/planetviv02.pdf

Zuideau B. (2001), « L'analyse des externalités environnementales : éléments pour un programme de recherche régulationniste », *Géographie, économie, société*, vol. 3, n 1, p. 71-92.

Zuideau B. (2007), « Régulation School and environment: Theoretical proposals and avenues of research », *Ecological Economics*, vol. 62, n°2, p. 281-290.